



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 350- 3 avril 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - Une lettre de Pinar Selek - Page 2
- 2 - On ne nous enlèvera ni l'acquiescement, ni Pinar - Justice for Pinar Selek Committee-Turkey
- 2bis - Réponse à la lettre de Pinar Selek du 18 mars 2018 - Le collectif de solidarité avec Pinar Selek en France - Page 4
- 3 - Nous soutenir pour obtenir justice dans l'affaire Pinar Selek - Page 4
- 4 - Chypre assouplit sa législation sur l'avortement - Page 5
- 5 - Le Parlement Polonais doit protéger la santé et les droits des femmes - Page 5
- 6 - Les Irlandais se prononceront le 25 mai sur la libéralisation de l'avortement - Le Monde d'après AFP - Page 6
- 7 - Pour nos mortes, pas une minute de silence, mais une vie de lutte ! - MMF Brésil - Page 7
- 8 - Maroc : des voix protestent contre l'injustice faite aux femmes en matière d'héritage - [www.rtbfb.be](http://www.rtbfb.be) - Sara Boudi à Rabat - Page 8
- 9 - Le Centre Hubertine Auclert décrypte le Projet de loi sur les violences sexistes et sexuelles
- 10 - Violences faites aux femmes : Une loi à minima - CNDF - Page 10
- 11 - Contre les violences faites aux femmes : Grande cause nationale, petites propositions ! - Les Effrontés.es - Page 11
- 12 - Tournée de Bertrand Cantat : De la cohérence entre les politiques publiques et les actes - ECVF - Page 13
- 13 - 2 ans après la loi contre le système prostitutionnel : un changement de société enclenché et un essai à transformer sur le terrain ! - Collectif Abolition2012 - Page 14
- 14 - Pourquoi déteste-t-on les féministes ? - Christine Laemmel - [slate.fr](http://slate.fr) - Page 16
- 15 - Lycée Saint-Cyr: une machine à broyer les femmes - Guillaume Lecaplain et Anaïs Morin - [liberation.fr](http://liberation.fr) - Page 18
- 16 - Publiez la liste des entreprises condamnées pour inégalités salariales Femmes-Hommes !" - Les Effrontés.es - Page 21
- 17 - Des entreprises mises en demeure de se conformer aux lois sur l'égalité professionnelle -
- 18 - Débat : « être ou ne pas être mère... Les femmes ont-elles vraiment le choix ? - Centre Hubertine Auclert - Paris - 3 avril - Page 22
- 19 - Discussion sur le féminicide des femmes autochtones au Canada avec Marie-Ève Lacasse - Paris - 22 avril - Librairie Violette and Co - Page e23
- 20 - Livre : Pour un nouveau tirage de «40 ans de slogans féministes - 1970/2010» - Éditions iXe.
- 21 - Film : *Maternité seccumentaire* - de Sophie Bredie - Paris - 10 avril - Page 23
- 22 - Livre : « Intouchables ? People, Justice et Impunité », étude des dossiers Polanski, Cantat, DSK et G.Tron - Lise Bouvet et Yaël Mellul - Page 24
- 23 - Livre : Zéromacho. Des hommes disent non à la prostitution - Florence Montreynaud - Page 24

## SOLIDARITÉ

### 1 - Une lettre de Pinar Selek

Chères amies, chers amis,

Il m'est difficile d'écrire cette lettre car je viens d'apprendre une mauvaise nouvelle au sujet du Cauchemar qui me menace depuis 20 ans. Oui, début juillet 1998, c'est-à-dire il y a vingt ans, je me suis trouvée dans les mains des bourreaux qui ont ensuite jeté mon corps comme un cadavre en prison. J'y suis restée deux ans et demi, sans pouvoir utiliser mes mains, mes bras, en voyant mes longs cheveux tomber, tomber... La résistance, la mort, les cris et tant d'autres choses.

J'ai vécu tout cela bien avant le gouvernement actuel. Aujourd'hui, la Turquie est prise dans une spirale d'horreur. Plusieurs amis et même mes avocats sont en prison, la plupart sont en exil, une partie résiste avec beaucoup de difficultés. C'est un contexte de guerre qui nourrit le nationalisme et les violences de toutes sortes. Il n'y a pas de liberté. Il y a la peur. Mais la peur existe depuis longtemps. Mon procès est un exemple de la continuité historique du système répressif. Je suis aussi devenue l'objet d'une lutte symbolique et historique. L'Etat profond, qui est plus stable que les gouvernements, m'a choisie depuis 20 ans pour m'accuser d'un massacre.

Il y a trois jours, c'est ma sœur qui m'a donnée la nouvelle. Elle faisait des efforts pour ne pas pleurer. J'ai ensuite parlé avec mon père. Sa voix était plus triste que jamais. Il est assez compliqué de vous résumer ici ce qu'ils m'ont expliqué au téléphone. Vous recevrez bientôt un communiqué du mon Comité de Soutien qui expliquera la situation en lançant un appel à la mobilisation. Je vous invite à suivre dans les temps qui viennent les initiatives qui seront menées par les collectifs de solidarité.

La décision du tribunal n'est pas encore tombée, mais les documents que mes avocats ont reçus sont inquiétants pour la suite. La décision peut tomber à tout moment. Il y a deux possibilités : si la Cour suprême ne valide pas le cinquième acquittement, ce sera alors la condamnation à perpétuité. La condamnation pour un crime qui n'a pas eu lieu plus une condamnation à payer tous les dommages liés à l'explosion du Marché aux épices. Mes neuf livres qui continuent à être réédités régulièrement en Turquie et tout ce à quoi j'ai œuvré jusqu'à mes 38 ans, âge du début de mon exil, seront confisqués. Plus important : ma famille sera en danger.

Nous nous sommes dits au téléphone : « Nous resterons fort ». Pourtant ce n'est pas facile. Je sens une fatigue, comme une maladie. Mon père m'a dit : « Il faut faire du bruit. Les réactions depuis l'Europe peuvent être utiles... » Je lui ai assuré que je m'y emploierai, mais je ne veux pas, je ne peux pas le faire. Il m'est plus difficile que vous ne l'imaginez de devoir faire appel à votre solidarité active, dans ce contexte où les priorités sont déjà nombreuses. En plus, quand je parle de ce procès, je ressens une douleur physique qui m'empêche de respirer. C'est également le cas maintenant, alors que je vous écris cette lettre.

En 2010, à la suite de longs examens, un rapport psychologique mené par des experts attestait toutes les tortures que j'avais subies. J'avais alors lu, avec inquiétude, la liste des problèmes post-traumatiques qu'ils avaient diagnostiqués. Oui, c'était vrai. Et avec la persécution juridique et politique, la torture continue. Même si j'ai beaucoup de ressources et une forte volonté de ne pas les laisser me détruire, je ne vais pas bien.

Cette année ma nouvelle vie a commencé à prendre forme. Je suis arrivée à me situer dans les luttes pour la justice et les libertés, dans ce pays dont je fais partie. Je suis française maintenant. De surcroît, j'ai trouvé mon nouveau chez moi à Nice qui m'a offert l'amour et l'inspiration. J'ai fini l'écriture de mon nouveau roman qui m'a fait l'effet d'une renaissance. Le soutien du programme PAUSE m'a donné plus d'opportunités pour me stabiliser. Grâce à la complicité de mes collègues avec qui je partage les mêmes curiosités et à la participation de mes étudiant.e.s, j'avance dans mes recherches et mes enseignements.

S'il n'y avait pas cette énorme solidarité qui m'accompagne depuis que je suis arrivée en France, je n'aurais pas pu reconstruire ma vie. Grâce à vous, mes ami.e.s, j'ai continué à écrire, à enquêter, à enseigner et à militer. Les menaces de tous les jours m'ont perturbé mais à chaque fois je suis arrivée à me sortir de ce film d'horreur. Je vais m'en sortir. Mais plus difficilement. J'ai une flamme dans chacune de mes cellules.

Vous avez peut-être vu « Le rêve des Montagnes », un spectacle de Yeraz, groupe des danses arméniennes ? Il est extraordinaire. Vers la fin on entend un cri : « Vous avez volé notre montagne. Mais nous sommes les montagnes ». Avec des larmes d'émotion, j'ai murmuré plusieurs fois : « Vous avez volé ma vie. Mais je suis la Vie ». Les jours qui viennent sont susceptibles d'être plus durs pour moi. Mais je vous le promets : je serai la Vie... qui coule et qui crée.

Avec vous Je vous embrasse. Pinar

## **2 - On ne nous enlèvera ni l'acquittement, ni Pinar - Justice for Pinar Selek Committee-Turkey**

Tenue comme coupable de l'explosion meurtrière du marché aux épices qui a eu lieu en 1998, la vie de notre amie écrivaine et sociologue Pinar Selek était devenue cauchemardesque. Aujourd'hui le cauchemar a redoublé d'intensité avec l'appel déposé par le procureur à la Cour de Cassation. Nous ressentons le besoin urgent de partager avec l'opinion publique les derniers développements fort angoissants de cette nouvelle phase judiciaire qui nous fait penser au destin de Sisyphe.

Nous avons peiné à traduire aux langues étrangères pourquoi cette affaire judiciaire durait encore, bien que notre amie ait été acquittée quatre fois de suite; difficulté due à l'anomalie du système judiciaire en Turquie.

Après le quatrième verdict d'acquittement en 2014, la décision a été cassée en appel par le procureur de la Cour de Cassation. Le dossier qui a trainé entre différentes instances juridiques qui se sont déresponsabilisées à plusieurs reprises, est finalement parvenu à la 9ème chambre de la Cour de Cassation. Après avoir examiné le dossier et précisé qu'il ne relevait pas dans leur responsabilité, le comité juridique de la 9ème chambre vient de renvoyer le dossier à la Grande Chambre sans aucun nouveau motif, simplement indiquant qu'il n'y a pas de changement dans la décision d'annulation du verdict d'acquittement de 2009. Avec la décision de la Grande Chambre - acquittement ou condamnation - le dernier mot sera dit.

Rappelons-nous que le troisième acquittement de Pinar avait été annulé de façon illégale avec l'annonce scandaleuse de sa condamnation par des juges qui sont aujourd'hui eux-mêmes condamnés à perpétuité dans le cadre des enquêtes judiciaires menées contre le groupe islamiste de Fethullah Gülen. Le dernier dossier juridique monté par la Cour de Cassation est constitué de nombreuses fausses accusations qui ont toutes été réfutées à maintes reprises montrant qu'elles étaient inventées à partir des dossiers fictifs sans preuves solides. Finalement ce dossier-là avait été annulé par le dernier verdict d'acquittement de la Cour locale depuis un certain temps.

Les derniers développements négatifs nous inquiètent. Nous sommes face à une situation déséquilibrée, injuste où nous n'avons pas le droit de représenter Pinar et de nous exprimer pour dénoncer ce complot devant la commission d'enquête, tandis que le procureur général qui a annulé l'acquittement et voulu la condamnation à perpétuité de notre amie sera, lui, représenté.

La Grande Chambre qui n'a pas le temps d'examiner les dossiers dans le fond, se prononce sur la base d'un résumé. Si la Grande Chambre insiste sur l'annulation de l'acquittement cela pourrait se traduire par une très lourde peine et d'une amende pécuniaire astronomique.

Dans cette période critique d'état d'urgence en Turquie, nous faisons appel à tous les groupes de solidarité nationaux et internationaux qui se sont élargis durant ces vingt dernières années, à soutenir Pinar à voix haute et forte dans tous les forums afin de montrer qu'on revendique ses droits inaliénables tant qu'il le faudra.

Pendant des années, ne serait-ce que proclamer l'innocence de Pinar nous paraissait injuste. Car

c'est contre elle, sa famille et ses bien-aimés qu'un véritable crime a été commis.

Cette injustice vise une intellectuelle féministe, antimilitariste qui a été la porte-parole des groupes minoritaires opprimés, qui a dénoncé les incohérences de l'histoire réécrite par des mensonges, qui s'est posée des questions sur les tabous du système patriarcal. Cette injustice intolérable nous menace tous car elle menace toutes les valeurs que nous protégeons. C'est à nous de demander des comptes et pas l'inverse car jamais Pinar n'aurait dû être condamnée.

On ne nous enlèvera ni l'acquiescement, ni Pinar.

## **2bis - Réponse à la lettre de Pinar Selek du 18 mars 2018 - Le collectif de solidarité avec Pinar Selek en France**

Chère Pinar, Depuis 20 ans, le procès contre toi est basé sur ce qu'on appellerait aujourd'hui une "fake news", une histoire fabriquée de toutes pièces utilisée pour servir des intérêts politiques.

Une explosion accidentelle dans un marché a été maquillée en attentat pour pouvoir t'accuser, te torturer, te condamner, tenter de faire taire.

Depuis 2014, date de ton quatrième acquiescement, nous attendons que ton dossier passe de chambre en chambre dans les méandres de la justice suite à un énième appel du procureur.

Ton dossier vient finalement d'atterrir une nouvelle fois à la Cour Suprême et tes avocats nous disent que les documents qu'ils ont reçus et qui serviront de base pour prendre la décision finale, sont accablants. Tu es menacée d'une condamnation à perpétuité et de dommages et intérêts exorbitants qui seront demandés à tes proches pour un crime qui n'existe pas.

Ton procès est symbolique, c'est pour cela qu'il suscite un tel acharnement. C'est un enjeu de démonstration de force, ce sera un message envoyé à tou-te-s les militant-e-s pour la justice et la liberté.

Lors de la prochaine et dernière audience, tes avocats n'auront pas droit à la parole pour dénoncer ce complot contre toi. Alors c'est à nous de prendre la parole publiquement pour prendre ta défense ! Rassemblons-nous devant les ambassades et consulats de Turquie, prenons rendez vous avec les représentants de l'état turc pour te défendre toi Pinar Selek et nos idées de liberté et de justice pour toutes et tous !

Ecrivons des lettres aux représentants du gouvernement turc (vous trouverez les adresses sur la page AGIR du site internet [www.pinarselek.fr](http://www.pinarselek.fr)).

Organisons nous avec les collectifs de solidarité locaux à Bordeaux, Nantes, Toulouse, Nice, Lyon, Strasbourg, Grenoble, Marseille, Brest, Alpes de Hautes Provence, Paris.

Cette fois c'est nous qui demandons des comptes !!

## **3 - Nous soutenir pour obtenir justice dans l'affaire Pinar Selek - Page 4**

- Vous pouvez écrire des lettres sur vos préoccupations avec vos propres mots à :

a - Ministry of Justice-Turkey (Adalet Bakanligi, His excellency Mr Abdulhamit Gul, Kizilay-Ankara/TURKEY) ;

b - Ministry of Foreign Affairs, (Dis İsleri Bakanligi, His Excellency Mr Mevlut Cavusoglu, Dr. Sadik Ahmet Cad. No:8 Balgat / Ankara -Turkey ;

C - President of Turkish Republic, (Cumhurbaskanligi- His excellency Mr Recep Tayyip Erdogan - Bestepe-Ankara/Turkey) ;

## INTERNATIONAL

### 4 - Chypre assouplit sa législation sur l'avortement

Le Parlement chypriote a réduit aujourd'hui les contraintes imposées aux femmes pour avorter, après des années de débats dans ce pays de l'Union européenne disposant d'une des législations les plus strictes en la matière. Le projet de loi modifiant le Code pénal a été adopté avec 33 voix pour, huit contre et cinq abstentions. Jusqu'à présent, les avortements étaient légaux seulement dans certaines circonstances.

Deux médecins devaient notamment certifier que la grossesse posait des risques pour la santé physique ou psychologique de la femme. Les amendements votés permettent désormais à une femme de mettre fin à une grossesse dans un délai de 12 semaines, sans justifier d'un risque pour sa santé. Elle devra tout de même consulter un médecin. Le délai est prolongé à 19 semaines notamment dans les cas de viol ou d'inceste. "Notre intention est d'immédiatement décriminaliser l'interruption volontaire de grossesse", a déclaré à l'AFP Stella Kyriakides, présidente du comité parlementaire sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, avant le vote. Les modifications législatives visent à "garantir le droit incontestable des femmes à faire des choix libres et informés", a ajouté la députée, une des principales promotrices de la nouvelle législation. En cas de grossesse résultant d'un viol, les femmes n'auront plus besoin de produire une confirmation de la police, selon l'un des amendements, mentionne Mme Kyriakides. À Chypre, où l'avortement est un sujet sensible, l'influente église orthodoxe s'oppose depuis toujours à sa décriminalisation. Même si les poursuites en justice sont rares, les médecins opéraient souvent dans une zone grise.

En octobre dernier, l'arrestation d'une femme ayant obtenu un avortement dans un clinique privée, et du médecin, avait suscité la polémique. Cet incident a mis en lumière la nécessité d'aller de l'avant avec la nouvelle proposition législative, commente Mme Kyriakides. Selon les législateurs, l'adoption de cette loi, qui avait été présentée en 2015, est un premier pas vers une pleine décriminalisation. Une proposition législative plus complète, incluant des dispositions sur l'éducation sexuelle et la prévention, devrait être présentée dans environ deux mois, selon Mme Kyriakides.

Il n'existe pas de données fiables sur les avortements à Chypre, mais des femmes se tournent vers cette pratique clandestinement, avance-t-elle. Pour Afroditi Elisseou, présidente de la Société de gynécologie et d'obstétrique de Chypre, l'assouplissement de la loi est une bonne mesure. "On ne peut pas imaginer qu'une seule femme se mette en danger parce qu'elle était si désespérée qu'elle a avorté avec des méthodes illégales", souligne-t-elle.

### 5 - Le Parlement Polonais doit protéger la santé et les droits des femmes

Nous sommes scandalisé.e.s par les tentatives incessantes pour faire reculer les droits reproductifs des femmes en Pologne. Cette semaine, le Parlement Polonais débat d'un nouveau projet de loi intitulé «Stop à l'avortement». S'il est adopté, ce projet de loi limitera encore davantage les motifs déjà très restreints qui permettent aux femmes d'accéder légalement à l'avortement en Pologne. Il mettra en danger la santé et la vie des femmes et violera les obligations internationales de la Pologne en matière de droits humains.

Nous appelons les membres du Parlement polonais à écouter les voix des femmes qui s'élèvent dans toute la Pologne et à rejeter cette proposition législative régressive, pour protéger la santé des femmes et les droits humains.

La loi Polonaise est déjà l'une des plus restrictives en Europe sur l'avortement. L'avortement n'est légal que dans trois cas : s'il y a danger pour la vie ou la santé des femmes, dans des situations de malformation fœtale grave ou lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste. Cependant,

même dans les situations où l'avortement est légal, les femmes doivent faire face en pratique à de multiples obstacles. La dernière proposition de loi «Stop à l'avortement» vise à interdire l'avortement en cas de grave anomalie fœtale.

Si ce projet de loi est adopté, cela signifiera que les soins liés à l'avortement ne seront plus accessibles aux femmes polonaises lorsqu'une anomalie fœtale grave ou mortelle sera diagnostiquée. Les statistiques officielles de 2016 montrent qu'en pratique, 96% des avortements légaux en Pologne sont pratiqués pour ces motifs. La plupart des femmes qui décident de mettre fin à une grossesse à la suite d'un viol ou parce que leur santé est menacée n'ont de fait pas accès à l'avortement légal en Pologne et doivent aller à l'étranger pour le faire. Ce projet de loi constituera une entrave supplémentaire pour les femmes, notamment celles qui ont des faibles revenus et celles vivant en milieu rural, pour accéder à des services d'avortement sans risque.

Depuis 2011, le gouvernement polonais a lancé des attaques répétées contre les droits reproductifs des femmes. En 2011, 2013, 2015 et 2016, des propositions législatives ont été introduites pour limiter ou interdire quasiment l'avortement. À la suite de manifestations publiques massives, telles que les «black protests» en 2016, largement relayées et soutenues par des mouvements massifs dans plusieurs pays d'Europe, ces projets de loi ont été rejetés.

Interdire aux femmes l'accès à un avortement sûr et légal est contraire à plusieurs droits humains consacrés par le droit international, notamment le droit à la vie, l'accès à la santé et aux soins, à la non-discrimination et à l'égalité, à la protection de la vie privée et à la liberté de s'opposer à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. De nombreux organes internationaux des droits humains, notamment le Comité des droits de l'homme des Nations Unies, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et le Comité contre la torture ont exhorté les gouvernements à lever les obstacles aux services d'avortement et à assurer l'accès à un avortement sûr et légal.

## **6 - Les Irlandais se prononceront le 25 mai sur la libéralisation de l'avortement - Le Monde d'après AFP**

Les Irlandais vont être appelés à se prononcer le 25 mai par référendum sur la libéralisation de l'avortement. Ils décideront d'abroger ou non la législation actuelle, le 8e amendement, qui grave dans le marbre le droit à la vie de la mère et de son enfant à naître. Il s'agit de l'une des législations les plus restrictives d'Europe, puisque l'avortement n'est prévu qu'en cas de risque mortel pour la mère. En cas de majorité, il reviendra au gouvernement d'élaborer un nouveau projet de loi, qui devrait autoriser l'avortement dans les douze premières semaines de grossesse.

« Le référendum pour abroger le 8e amendement [de la Constitution] aura lieu vendredi 25 mai », a tweeté mercredi 28 mars le ministre de la santé irlandais, Simon Harris, engagé en faveur d'une libéralisation de la loi. « Le peuple aura son mot à dire. » L'organisation du référendum a été approuvée par les deux chambres du Parlement irlandais, qui ont voté une loi en ce sens. Le Sénat irlandais a adopté mercredi le texte de loi par 40 voix contre 10.

« Une opportunité unique » : L'ONG Amnesty Internationale a salué sur Twitter l'annonce du référendum, estimant qu'il s'agissait d'une « opportunité unique pour l'Irlande de mettre en place des lois qui respectent les droits de l'homme, des femmes et des filles ».

L'organisation d'un référendum était une promesse du premier ministre, Leo Varadkar, arrivé au pouvoir en juin 2017, qui juge la loi «trop restrictive». Médecin de formation, il avait annoncé qu'il ferait campagne en faveur de la libéralisation de la loi. En janvier, il avait affirmé publiquement que la Constitution n'avait pas vocation à « établir des affirmations définitives sur des sujets médicaux, moraux et légaux ».

L'avortement a toujours été illégal en Irlande, mais son interdiction n'a été insérée dans la Constitution qu'en 1983, après avoir recueilli 67 % des suffrages lors d'un référendum. Le huitième amendement garantit «le droit à la vie» de l'embryon, en tenant compte du «droit égal à la vie de la mère».

*Quatorze ans de prison* : L'exception à cette interdiction - le risque mortel pour la mère - a été ajoutée en 2013, peu après la mort d'une femme enceinte, des suites d'une grossesse à problèmes que ses médecins avaient refusé d'interrompre, et qui avait scandalisé l'opinion. Néanmoins, le viol, l'inceste ou la malformation du fœtus ne sont pas des raisons légales d'avorter, et une telle intervention constitue un crime passible d'une peine de quatorze ans de prison.

Des milliers d'Irlandaises se rendent chaque année à l'étranger, principalement au Royaume-Uni, pour avorter. Deux études d'opinion publiées à la fin de janvier laissent entendre qu'entre 51 % et 56 % des électeurs sont favorables à l'autorisation de l'avortement au cours des douze premières semaines de grossesse, tandis que 30 % y sont opposés, les autres étant indécis. Ces sondages témoignent toutefois d'un fossé générationnel : une franche majorité des plus de 65 ans étant contre une telle réforme. Et, selon des observateurs, la mobilisation risque d'être forte dans le camp des adversaires de la proposition.

## **7 - Pour nos mortes, pas une minute de silence, mais une vie de lutte ! - MMF Brésil**

La marche mondiale des femmes exprime sa tristesse et profonde indignation suite à l'assassinat de Marielle Franco, militante féministe et conseillère municipale du PSOL — Parti Socialisme et Liberté — dans la ville de Rio de Janeiro, au Brésil. Elle a été assassinée dans sa voiture le mercredi 14 mars. Nous exigeons une enquête immédiate pour que son assassinat ne reste pas impuni et sommes solidaires avec les camarades du PSOL, la famille et les amis de Marielle dans ces moments de douleur.

Marielle, une femme noire de la favela Maré, était une militante d'une extrême importance pour le mouvement féministe dans l'état de Rio de Janeiro. Elle a guidé la construction de politiques publiques pour les femmes dans la ville - en mettant l'accent sur la lutte contre la violence et la défense des droits sexuels et reproductifs des femmes. Elle avait récemment été nommée rapporteuse de la commission du conseil municipal chargée de surveiller l'intervention militaire à Rio de Janeiro.

Des indices solides indiquent que l'assassinat de Marielle était une exécution politique motivée par les graves accusations que la conseillère municipale avait récemment formulées contre la barbarie des interventions de la police militaire dans les favelas de Rio de Janeiro, et plus particulièrement dans le bidonville d'Acari, le dimanche 11 mars.

Nous ajoutons notre voix à celles qui dénoncent le meurtre de Marielle comme la première exécution politique de l'intervention militaire dans l'État de Rio de Janeiro. C'est un acte criminel qui cherche à nous faire taire. Nous dénonçons l'état d'exception au Brésil, permettant aux forces fascistes d'agir sans aucune limite au sein de notre société.

L'exécution de Marielle est une tentative d'intimider tous ceux qui luttent contre la violence d'état et contre l'inégalité. La répression des enseignants et fonctionnaires publics à São Paulo le jour même de son assassinat témoigne également de ce climat de violence. Ils étaient venus exprimer leur opposition au projet de loi visant à réduire les salaires des fonctionnaires pour compenser le prétendu déficit de la sécurité sociale dans la ville.

Nous continuerons à renforcer la lutte exprimée par les mouvements de masse du 8 mars: exiger la démocratie pour la vie des femmes. Nous élevons notre voix pour dire que rien ne nous arrêtera, et qu'on empêchera pas la construction d'une société juste et équitable pour les femmes et pour tous les Brésiliens.

La MMF du monde entier rejoint les demandes d'enquête sur l'assassinat de Marielle Franco et les mobilisations contre les autorités responsables de cette enquête.

## **8 - Maroc : des voix protestent contre l'injustice faite aux femmes en matière d'héritage -**

www.rtbfb.be - Sara Boudi à Rabat

Depuis quelques années, le débat fait rage entre les progressistes qui critiquent cette législation qu'ils jugent inégalitaire, alors que les milieux conservateurs rejettent tout débat sur la question. La semaine dernière, la théologienne réformatrice Asma Lamrabet a démissionné de son poste de directrice de Centre des Études Féminines en Islam. L'intellectuelle a été poussée au départ en raison de ses positions en faveur d'une réforme de cette loi.

La salle de l'institut Cervantès de Rabat est bondée ce soir-là. Une rencontre dédiée à la femme et la religion fait salle comble. Le sujet mobilise les foules en pleine polémique après la démission de la théologienne Asma Lamrabet connue pour ses positions en faveur de l'équité homme-femme dans l'héritage. "Aujourd'hui elle ne pouvait pas être là vu les circonstances de sa démission, du fait de sa prise de position pour l'égalité en héritage, elle a subi d'énormes pressions" dit quelqu'un.

*Des forces vives s'affrontent* : Des pressions au sein l'institution religieuse mais aussi des milieux conservateurs qui freinent des quatre fers le changement de la loi. Hakima Lebbar participe au débat, selon elle "aujourd'hui ce sont des forces vives qui s'affrontent. Nous appelons à contextualiser les lois qui découlent de l'islam et à aller dans le sens du religieux et du juridique".

Car la loi au Maroc est en partie inspirée du Coran et elle régit mariages, divorces et successions. Si un code de la famille réformé, introduit en 2004, a permis quelques avancées, la femme héritière reçoit toujours moitié moins que l'homme de la même famille. En cas d'absence d'héritier masculin direct, la famille plus éloignée bénéficie de l'héritage de plein droit. C'est le cas pour cette quinquagénaire qui témoigne anonymement : "Le jour de l'enterrement de mon père, on est rentré à la maison, on a découvert que deux de nos oncles, que l'on connaissait à peine, s'étaient déjà installés chez nous. Ils ont investi la maison, et nous nous sommes retrouvés à vivre chez les voisins. Au bout de six mois, ils ont vendu la maison, et nous ont donné la petite part qui nous est due. Mais elle ne nous permettait pas de vivre".

*Sens du progrès* : Il y a une semaine, 100 intellectuels et acteurs associatifs ont signé une pétition appelant à réformer la loi du Ta'sib, ce verset coranique qui fixe les conditions de l'héritage. La juriste et politiste Yasmina Daoudi est signataire de la pétition. Selon elle "les cas que crée cette règle et surtout son inadéquation à la société marocaine maintenant, ou les femmes sont des actrices économiques, font que c'est une loi qui est appelée à être changée. Nous avons le Roi qui est commandeur des croyants, et il peut pousser à l'Ijtihad, c'est-à-dire à une exégèse qui peut pousser dans le sens du progrès".

Les appels à réformer cette loi inégalitaire sont d'autant plus pressants que le Maroc consacre dans l'article 19 de sa nouvelle constitution, adopté en 2011 dans la foulée du printemps arabe, l'égalité pleine et entière entre homme et femme.

## **TEXTES**

### **9 - Le Centre Hubertine Auclert décrypte le Projet de loi sur les violences sexistes et sexuelles**

Le mercredi 21 mars 2018, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et la ministre de la Justice ont présenté au Conseil des Ministres le projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Ce projet de loi présente plusieurs avancées qui visent à renforcer la condamnation des violences sexistes et sexuelles, en réponse aux mobilisations sociétales et associatives. Le Centre Hubertine Auclert vous présente le décryptage des 4 principales mesures prévues dans ce projet de loi.

*1 - Création de l'infraction «d'outrage sexiste» pour condamner le harcèlement dit «de rue» notamment. Ce qui permet le projet de loi :*



- Condamner le harcèlement dit «de rue» qui se traduit par des commentaires sur le physique, des regards insistants, des questions sur la vie sexuelle, le fait d'être suivie, etc., même s'il s'agit d'un acte unique, et ainsi de fixer un interdit pour des comportements qui ne rentrent pas dans l'arsenal juridique existant. Cette condamnation sera possible suite à la création d'un nouveau délit d'«outrage sexiste». L'outrage sexiste est défini par le projet de loi par le « fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui portent atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit créé à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » ;

- Les forces de polices pourront verbaliser ces comportements en flagrance immédiate. Une contravention de catégorie 4, d'un montant de 90 € (si réglée immédiatement) à 750 €, voire 1500 € en cas de circonstances aggravantes, et 3000 € en cas de récidive, sera instituée. Les circonstances aggravantes sont retenues par exemple lors que l'outrage sexiste est commis dans des transports collectifs ou par un groupe de personnes, sur des personnes en situation de vulnérabilité (âge, handicap, etc.) ;

- Les auteurs de ces faits pourront être condamnés à des peines complémentaires dont une nouvelle peine de stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce que ne permet pas le projet de loi :

- La verbalisation dépend de la présence des forces de police. Ainsi, les auteurs de harcèlement ne seront verbalisés que si les actes sont constatés en flagrant délit ;

- Le texte ne précise pas clairement s'il est possible de porter plainte pour ces faits, sans flagrant délit, si les femmes le souhaitent ;

- Le texte présente un risque de déqualification des faits qui relèvent d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel dans les espaces publics en outrage sexiste.

2 - *Condamnation du harcèlement, sexuel ou moral « organisé »*. Ce que permet le projet de loi :

- D'élargir la définition actuelle du harcèlement sexuel et moral pour y inclure les propos et les comportements émanant de manière concertée de plusieurs personnes dont chacune n'a agi qu'une seule fois (actuellement le caractère répété est obligatoire pour constituer ces délits) ;

- De sanctionner le harcèlement sexuel et moral « organisé », à l'instar des «raids» organisés en ligne, lorsqu'une personne est victime d'une attaque coordonnée de plusieurs internautes (afflux de messages insultants et violents), même lorsque chacun des agresseurs n'a pas agi de façon répétée. La disposition donne au juge la possibilité de sanctionner aussi bien l'instigateur que chacun des complices ayant participé au « raid ».

Ce que ne permet pas le projet de loi :

- De garantir la formation effective de l'ensemble des forces de sécurité pour recueillir dans de bonnes conditions ces plaintes pour cyberharcèlement ;

- D'engager la responsabilité des plateformes/réseaux sociaux qui n'agissent pas pour bloquer le harcèlement sexuel et moral organisé et pour supprimer ces contenus.

3 - *Renforcement de la condamnations des violences sexuelles commises sur les mineur-es de moins de 15 ans par les majeur-es*. Ce que permet le projet de loi :

- D'apporter des précisions dans la définition du viol et des agressions sexuelles dans le code pénal pour les mineur-es de moins de 15 ans. Le texte permet aux juges considérer la contrainte morale ou la surprise comme résultant « de l'abus de l'ignorance de la victime ne disposant pas de la maturité ou du discernement nécessaires pour consentir à ces actes » ;

- La pénalisation de l'atteinte sexuelle qui condamne actuellement toutes relation sexuelle entre majeurs et mineur-es de moins de 15 ans sans menace, contrainte, surprise ou violences est renforcée passant de 5 à 10 ans de prison.

Ce que ne permet pas le projet de loi :

- La présomption automatique de non-consentement pour les moins de 15 ans n'a pas été retenue dans le projet de loi. Ainsi, il appartient aux juges d'apprécier les faits au cas par cas pour déterminer ou non « l'immaturation et/ou l'absence du discernement » de la victime mineure. Elle ne sera pas protégée par la « présomption automatique » de non-consentement en dépit par exemple d'une forte différence d'âge entre la victime et l'agresseur ;

- Le risque de déqualification des viols et agressions sexuelles en « atteintes sexuelles » est important, entre autres car les peines sont équivalentes avec ce nouveau texte.

*4 - Délai de prescription étendu à 30 ans pour les crimes sexuels sur mineur-es. Ce que permet la loi :*

- L'allongement du délai de prescription à 30 ans après la majorité de la victime (20 ans actuellement), en matière de crimes de nature sexuelle ou violente commis sur les mineur-e-s ;

- Cet allongement permettra aux victimes de disposer d'un temps supplémentaire pour dénoncer les violences et ainsi de mieux condamner les agresseurs.

Ce que ne permet pas le projet de loi :

- L'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs n'a pas été retenue par le projet de loi ;

- Au-delà de 48 ans une victime ne pourra plus porter plainte pour les violences sexuelles subies avant l'âge de 18 ans. Cela pourrait avoir l'impact notamment sur les victimes, subissant l'amnésie traumatique, fréquente à la suite des violences sexuelles, qui remémorent les faits après 48 ans, ainsi que pour les victimes qui souhaitent engager une action collective contre le même agresseur et dont certaines ne pourront pas porter plainte suite aux limites posées par la prescription.

L'étape suivante : ce projet de loi, approuvé par le Conseil d'État, sera débattu par le Parlement.

## **10 - Violences faites aux femmes : Une loi à minima - CNDF**

La montagne a-t-elle accouché d'une souris ? C'est avec tambours et trompettes que l'on nous annonçait depuis le 25 novembre dernier une énième loi contre les violences sexistes et sexuelles. Celle-ci devait comprendre, entre autres, une présomption de non-consentement à un acte sexuel pour un.e mineur.e de 15 ans. Or dans les faits on découvre que cette présomption s'est transformée en un ajout à l'article réprimant le viol qui stipule que « la contrainte morale ou la surprise peuvent résulter de l'abus de l'ignorance de la victime ne disposant pas de la maturité ou du discernement nécessaire pour consentir à ces actes. » Ce qui n'est évidemment pas du tout la même chose et qui laisse encore une énorme marge d'appréciation pour les magistrats. Rappelons que les violeurs utilisent souvent l'argument de la maturité de la victime qui ne « faisait pas son âge » pour tenter de se disculper. Gageons que nous assisterons à de nouveaux scandales...

Le reste est sans grande surprise puisque annoncé par Emmanuel Macron lors de son discours du 25 novembre dernier : la création d'un délit d'outrage sexiste, l'allongement des délais de prescription des violences sexuelles faites aux mineur.e.s. Nouveauté tout de même : réprimer les phénomènes de « meute » dans le cas du cyber harcèlement, mesure nécessaire compte tenu du développement de ce type de comportement.

Ce projet de loi parle aussi par ses silences. Il ne reprend pas du tout à son compte les revendications exprimées par les féministes le 25 novembre et le 8 mars derniers comme par exemple la mise en œuvre d'actions de prévention systématiques et obligatoires contre les violences et en faveur de l'égalité filles/garçons dans tous les établissements scolaires, une loi interdisant la publicité ou tout autre affichage dans l'espace public qui utilisent des stéréotypes sexistes, lesbophobes, et des représentations dégradantes et/ou hypersexualisées des femmes et des hommes et des rapports entre eux, la stricte interdiction de la médiation pénale et familiale pour les violences conjugales, etc. Il ne reprend surtout aucune mesure pour lutter contre les violences au travail, qui restent encore l'angle mort de ce combat.

Au moment où #MeToo #Balancetonporc pointent fortement le long chemin qui nous reste à parcourir pour lutter vraiment contre les violences faites aux femmes, le gouvernement fait une loi à minima.

Depuis 2006, une nouvelle loi sur les violences est votée en France tous les 4 ans : 2006, 2010, 2014 et maintenant 2018. Allons nous continuer encore longtemps comme cela au lieu de faire voter, enfin, une loi-cadre, ce que l'Espagne a fait dès 2004 ?

## **11 - Contre les violences faites aux femmes : Grande cause nationale, petites propositions ! - Les Effronté.es**

Les effronté·es ont consulté les annonces relatives au projet de loi contre les violences faites aux femmes, porté par Marlène Schiappa. Grâce au mouvement #MeToo, massivement investi par des femmes de tous milieux, de tous pays et de tous âges, les effronté·es sont heureuses de voir tout ce qui nous préoccupe, à l'ombre de nos activités militantes, enfin dans la lumière.

Aujourd'hui, les femmes ne se taisent plus. Elles dénoncent, nomment, portent plainte malgré les brutalités du système judiciaire, de l'accueil dans les commissariats et les gendarmeries, et malgré le backlash qui a envahi le débat public leur reprochant de mettre en péril la « séduction à la française », dans un pays où seulement un violeur sur cent est condamné.

Le 25 novembre dernier, le Président de la République a réaffirmé sa volonté de faire de l'égalité femmes-hommes la grande cause nationale du quinquennat, en notre présence à l'Élysée. Au menu, une loi contre les violences sexistes et sexuelles devant créer une présomption de non consentement à un acte sexuel concernant les mineures de moins de 15 ans, la création d'un délit d'outrage sexiste contre le harcèlement de rue, l'allongement à 30 ans après la majorité des délais de prescription des viols commis sur mineur·es, et la répression des raids numériques de cyberharcèlement. Un « Tour de France de l'égalité » devait l'enrichir de nouvelles mesures, que l'on n'a pas retrouvées.

Les effronté·es découvrent avec regret le recul du gouvernement s'agissant du seuil de consentement à 15 ans. Aujourd'hui, un viol ne peut être caractérisé que si l'on prouve la violence, la contrainte, la surprise ou la menace. Or beaucoup de victimes et notamment les enfants et les préadolescentes, tétanisées, ne se débattent pas, sont sidérées par la peur ou par la surprise, surtout les plus jeunes qui ne discernent même pas qu'il s'agit d'un acte sexuel. Raison pour laquelle on a considéré, l'année dernière, deux enfants de 11 ans comme possiblement consentantes, faute d'avoir pu prouver le contraire. Le projet de loi ne propose qu'un ajout à l'article réprimant le viol : « la contrainte morale ou la surprise peuvent résulter de l'abus de l'ignorance de la victime ne disposant pas de la maturité ou du discernement nécessaire pour consentir à ces actes. » Ce qui laisse aux magistrats la possibilité d'apprécier les situations au cas par cas pour démontrer que l'enfant, à partir de l'âge de 6 ans seulement, a été contraint·e, ou pas.

Sur le harcèlement de rue, les effrontées, comme l'écrasante majorité des femmes, sont très nombreuses à avoir subies des commentaires sexistes, des regards concupiscent, à avoir été suivies, ce qui nous incite à sortir moins que les hommes, à rentrer moins tard le soir, à modifier nos trajets, nos tenues, à expérimenter la peur du danger d'un éventuel passage à l'acte violent. Ce n'est que le continuum, commis par un anonyme, de ce que les femmes subissent au travail, dans les collectifs, dans les hémicycles, dans le monde du cinéma, dans les transports en commun, dans les festivals, chez les puissants comme de la part de monsieur tout-le-monde.

Le projet de loi propose une amende de 4ème catégorie passible de 90 à 750€ d'amende pour outrage sexiste. Les effronté·es approuvent la volonté politique de réprimer le harcèlement de rue, mais sont sceptiques quant à la faisabilité de cette proposition. Rappelons d'abord que la loi punit déjà ce qui se déroule majoritairement lors d'un « harcèlement de rue ». Les injures sexistes sont passibles de six mois de prison. Les menaces de viol ou de mort de trois ans de prison. Les avances

répétées relèvent du harcèlement sexuel. Les « mains aux fesses » ou les actes des « frotteurs » sont des agressions sexuelles passibles de cinq ans de prison. Il est, pour nous, hors de question que tous ces délits soient déqualifiés en simples contraventions, ce qui souligne l'importance de notre première revendication, la formation des policiers.e.s.

Pour tout ce qui est injonctions aux sourires, commentaires sur le physique, sifflements, ils devront être pris en flagrant délit par la police du quotidien, ce qui sera rarissime. Même pris en flagrant délit, il nous semble peu probable que les agents dressent des procès-verbaux. Cela risque plutôt de se jouer au délit de faciès: le papi en cravate libidineux sera épargné par bénéfice du doute, le jeune en casquette à l'envers beaucoup moins. Quoiqu'il en soit, que se passera-t-il après la confrontation, fructueuse ou pas, pour sécuriser la victime qui vient de dénoncer son harceleur ?

Pour les raids de cyber-harcèlement, il faut savoir que la loi les punit déjà, les faisant tomber en général sous le coup d'injure publique ou de menaces de mort ou de viol. L'élue Ian Brossat avait réussi à faire respecter la loi. Mais un seul coup d'œil jeté sur Twitter ou sur les affaires Flo Marandet ou Laura Prioul témoigne de l'impunité massive des harceleurs en ligne.

Les effronté-es n'ont hélas rien trouvé sur l'éducation contre le sexisme à l'école, contre les violences conjugales, contre la publicité sexiste, contre la médiation pénale comme le dicte la convention d'Istanbul ratifiée par la France, contre les violences sexuelles et sexistes au travail qui concernent une femme active sur trois et qu'aggraveront la suppression des CHSCT, privant les travailleuses d'une instance sur laquelle elles pouvaient s'appuyer pour dénoncer le harcèlement sexuel. Rien non plus sur la formation des professionnel·les dans les commissariats où les victimes sont encore fortement incitées à déposer des mains courantes. Cette formation est déjà imposée par la loi depuis 2014, mais n'est pas mise en œuvre.

Aujourd'hui, le manque de moyens mis à disposition de notre cause est désolant. Les associations féministes sont submergées. Elles reçoivent, écoutent, trouvent des solutions pour gérer les mises à l'abri et les hébergements d'urgence, accompagnent les victimes dans leurs démarches et enchainent les système D, même quand elles travaillent en réseau. Ce qui devrait être pris en charge par des politiques publiques, par l'état, par les collectivités, nous est laissé sur le dos, au détriment des victimes d'abord. En témoigne la situation de l'AVFT qui a recours à une plateforme de financement participatif afin de pouvoir rouvrir sa permanence téléphonique. En témoigne le fait qu'il n'existe qu'un seul FIT, alors que ce superbe modèle de foyer devrait exister à la chaîne dans tous le pays, pour toutes les tranches d'âge.

En attendant, l'Espagne vient de débloquer un milliard contre les violences faites aux femmes !

Nos propositions :

- De grandes campagnes nationales de sensibilisation contre le sexisme et les violences (télévision, radio, affichages publics, internet) à l'initiative de l'État ;
- Un milliard d'euros pour pérenniser les moyens des associations et recruter des « référent·es violences » pour des permanences en gendarmerie / commissariat et dans les services des étrangers des préfectures, des magistrat·es, des inspecteur·trices du travail, des personnels de santé, médecins du travail et infirmier·es scolaires, etc ;
- Renforcer les moyens de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, de la FNSF et des CIDFF ;
- Augmenter les accueils de jour, les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation (LEAO) et les centres d'hébergement spécialisés ;
- Rendre obligatoire l'installation d'une commission départementale en matière de violences faites aux femmes pilotée par le Préfet ;
- Des programmes de sensibilisation et d'éducation contre le sexisme à l'école, de la maternelle au supérieur ;
- Une loi contre le sexisme punissant entre autres la publicité et les affichages publics sexistes ;

- Faire de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation dans les entreprises ;
- Sanctionner les employeurs qui ne disposent pas de plan de prévention et de procédure sécurisée pour les victimes et les témoins ;
- Des formations annuelles obligatoires de toutes les salarié·es sur leur temps et lieu de travail, des professionnel·les (magistrat·es, personnels sociaux, de santé, d'éducation, policier·es, RH et managers, inspecteurs et inspectrices du travail) et des représentant·es du personnel ;
- Des centres d'hébergement spécifiques sécurisés pour les femmes et leurs enfants avec du personnel spécialisé et pluriprofessionnel ;
- Des centres d'accueil, d'aide et de soins spécifiques pour les femmes victimes de viols ou d'agressions sexuelles ;
- Le remboursement à 100% de tous les soins (médecin, psychologue, psychothérapeute) ;
- Sanctionner plus durement les employeurs qui licencient des victimes de harcèlement, violences et discriminations (avec les ordonnances Macron, le plancher minimum de condamnation aux prudhommes est passé de 12 à 6 mois !)
- Le maintien des CHSCT, avec des référent·es formé·es et indépendant·es pour accompagner les victimes et alerter les employeurs ;
- Le développement du « téléphone grave danger » et des ordonnances de protection ;
- Un titre de séjour aux victimes de violences familiales bénéficiaires d'une ordonnance de protection ;
- L'interdiction de toute médiation pénale et familiale en cas de violences conjugales ;
- L'interdiction de la résidence alternée en cas de séparation s'il y a des violences intra-familiales
- L'interdiction de correctionnaliser le viol ;
- La reconnaissance du féminicide ;
- L'inéligibilité des élus politiques condamnés ;
- Le respect de tous les engagements de la France dictés par la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe ;
- Améliorer l'accès à l'information et au droit en les centralisant dans un document unique (lois, règlements, jurisprudence, lignes directrices ou protocoles nationaux... etc). Combien de femmes sont informées du fait que la règle doit être celle de l'éviction du conjoint violent du domicile ? Dans la réalité, c'est la victime qui est la plupart du temps contrainte de fuir le domicile

## **12 - Tournée de Bertrand Cantat : De la cohérence entre les politiques publiques et les actes**

### **- ECVF**

Plusieurs élu.e.s ont manifesté leur opposition à l'organisation d'un concert de Bertrand Cantat sur leur territoire. L'association Elu.e.s Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) approuve cette prise de position, en cohérence avec les politiques publiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

Depuis 15 ans, ECVF se mobilise pour faire reculer les violences contre les femmes ainsi que leur acceptation par la société française. La lutte contre ces violences passe par la mise en place, dans toutes les collectivités territoriales, de politiques publiques d'égalité femmes-hommes qui incluent des actions de prévention et de protection des violences. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes oblige les collectivités territoriales à la mise en place de telles politiques.

La programmation de concerts de Bertrand Cantat dans de nombreuses villes, partout en France, nous apparaît en contradiction totale avec ces dispositions. Comment lutter contre les violences faites aux femmes quand un homme qui a tué une femme à coups de poings est applaudi dans des

salles financées en partie par de l'argent public ? Quel est le message envoyé aux femmes victimes de violences et aux jeunes ?

ECVF réaffirme la responsabilité des élu.e.s et des collectivités territoriales pour faire reculer ces violences trop souvent minimisées.

L'argent public ne doit pas être utilisé pour donner de la visibilité à des hommes violents, d'autant plus quand les moyens attribués aux politiques de lutte contre les violences faites aux femmes restent insuffisants, comparés aux besoins et à l'ampleur de ce phénomène social.

### **13 - 2 ans après la loi contre le système prostitutionnel : un changement de société enclenché et un essai à transformer sur le terrain ! - Collectif Abolition2012**

La loi du 13 avril 2016 renforçant la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées transforme la société, change la compréhension et la prise en compte du sujet sur les territoires, et commence à changer la vie des femmes en situation de prostitution : nous demandons à présent un changement d'échelle pour engager un recul effectif et mesurable de la violence prostitutionnelle en France !

Présentes sur l'ensemble du territoire français, nos soixante associations et réseaux de lutte contre toutes les formes de violences sexuelles et sexistes se sont mobilisées pour l'adoption de la loi du 13 avril 2016.

Un an et demi avant #MeToo, cette loi a révolutionné les politiques publiques en matière de prostitution : jusqu'en avril 2016, la prostitution était encore la dernière forme de violence sexuelle pour laquelle les victimes étaient non seulement stigmatisées et réduites au silence mais aussi pénalisées par la loi (délit de racolage), alors que les auteurs (les hommes qui imposent un acte sexuel par l'argent) étaient totalement impunis.

La loi d'avril 2016 est donc en premier lieu une loi de justice qui a inversé la charge pénale des personnes prostituées vers les acheteurs de sexe. C'est aussi une loi qui reconnaît, comme le constatent nos soixante associations, que la prostitution fait partie du continuum des violences contre les femmes et qu'elle constitue en soi un obstacle fondamental à l'égalité des femmes et des hommes.

Cette reconnaissance de la violence prostitutionnelle ouvre logiquement de nouveaux droits pour les personnes prostituées reconnues comme des victimes d'un système d'exploitation, et non plus des délinquantes : droits au séjour, à une aide financière, à un parcours de sortie de la prostitution, à une indemnisation des préjudices subis devant les tribunaux.

Les associations d'aide aux personnes prostituées à travers le monde ne s'y trompent pas. En Inde, en Afrique du Sud, aux États-Unis, en Colombie ou au Liban, nos associations partenaires regardent la France depuis 2 ans avec admiration : alors que les personnes prostituées sont pénalisées dans la grande majorité des pays, la France est ce grand pays qui a dépénalisé les victimes, pénalisé l'achat de sexe et adopté une politique nationale de sortie de la prostitution.

Mais sur le terrain, il reste énormément à faire pour transformer les promesses de la loi en réalités tangibles !

Plusieurs dispositions de la loi étaient d'application immédiate : plus aucune personne prostituée n'a été arrêtée pour délit de racolage après le 13 avril 2016 et plus de 2 000 clients prostitueurs ont déjà été interpellés. Des premiers stages de responsabilisation des acheteurs de sexe ont été organisés avec succès dans plusieurs départements. Nous nous en réjouissons !

La remise gracieuse des dettes fiscales, la reconnaissance d'une circonstance aggravante pour toute violence à l'encontre d'une personne prostituée, la protection accordée aux victimes qui portent plainte ou aux témoins, l'accès à une indemnisation des préjudices subis étaient aussi d'application immédiate et ont commencé à être utilisés dans les procédures administratives et judiciaires.

Mais d'autres dispositions de la loi - qui a amendé pas moins de 9 codes législatifs - commencent seulement à être mises en place. La mise en œuvre de la loi a nécessité 6 décrets d'application et plusieurs circulaires.

C'est notamment le cas de tout le dispositif de sortie de la prostitution qui nécessitait au préalable de :

- Adopter plusieurs décrets et circulaires ;
- Agréer des associations d'accompagnement dans tous les départements (78 à ce jour) ;
- Mettre en place une commission départementale multi-acteurs dans chaque département (34 à ce jour) ;
- Constituer et instruire les premiers dossiers de sortie de la prostitution ;

Il aura fallu un an et demi pour octroyer les premiers parcours de sortie de la prostitution, donnant accès à un titre de séjour (APS) pour les victimes étrangères et à une aide financière (AFIS) pour les personnes ne bénéficiant d'aucun minimal social. En quelques mois, 55 parcours de sortie de la prostitution ont été notifiés par les préfetures. C'est une avancée considérable pour les 58 personnes concernées dont les perspectives d'avenir ont radicalement changé du jour au lendemain. Mais c'est très peu au regard des 10 000 personnes prostituées et victimes de la traite des êtres humains en contact avec nos associations. Le Gouvernement a annoncé un objectif de 600 parcours de sortie de la prostitution dès 2018. Cet objectif doit être tenu.

Mais d'ores et déjà, la situation a changé dans les 34 départements où les préfet.e.s ont mis en place une commission départementale en charge de la mise en œuvre de la loi. Dans chacun de ses départements, l'ensemble des acteurs de terrain (associations, police, justice, préfeture, Pôle Emploi, centres d'hébergement, DIRRECTE, ARS, travailleurs sociaux) ont été réunis afin d'élaborer une politique publique globale et cohérente de soutien aux personnes prostituées et de lutte contre le système prostitutionnel au niveau local. C'est la première fois dans l'histoire française que tous les départements ont l'obligation de définir une politique locale en la matière.

Deux ans après l'adoption de la loi, nos soixante associations demandent donc au Président de la République et au gouvernement de mobiliser toutes les forces de l'État afin de :

- Mettre pleinement en œuvre, et sur tout le territoire, l'ensemble des dispositions prévues par la loi, et notamment :
- Engager les préfet.e.s qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place au plus vite une commission départementale de lutte contre le système prostitutionnel dans leur département ;
- Engager l'ensemble des procureur.e.s à rendre effective l'interpellation des clients prostitueurs et à mettre en place les stages de responsabilisation prévues par la loi ;
- Garantir que les nouveaux droits établis par la loi du 13 avril 2016 ne seront pas remis en question par d'autres politiques (migratoire, budgétaire) ;
- Garantir notamment que le statut de victime de la prostitution, du proxénétisme et de la traite des êtres humains et le droit afférent d'obtenir un titre de séjour de protection, avec accès au marché du travail, priment sur toute autre considération et politiques préfectorales ;
- Augmenter les moyens des associations de soutien aux personnes prostituées et aux victimes de violences sexuelles sous toutes leurs formes afin de leur donner les moyens effectifs d'accompagner les victimes dans leur accès aux droits ;
- Interdire l'adoption d'arrêtés municipaux qui contreviennent à l'esprit de la loi en maintenant une forme de répression à l'encontre de personnes prostituées ;
- Accélérer la mise en place de formations spécifiques à destination de tou.te.s les professionnel.le.s ;
- Garantir l'application de la loi française en matière de proxénétisme, y compris sur Internet ;
- Déclencher, comme le prévoit la loi, un plan national de prévention des risques prostitutionnels et d'éducation à une sexualité égalitaire.

## 14 - Pourquoi déteste-t-on les féministes ? - Christine Laemmel - slate.fr

6 décembre 1989. Marc Lépine fait irruption dans l'école Polytechnique de Montréal. Il demande aux hommes de sortir puis déclare aux étudiantes prostrées qu'il hait les féministes, avant de décharger sur elles une rafale de trente balles de fusil d'assaut. Il laisse derrière lui quatorze victimes et une lettre. Lépine y justifie son massacre par son exécration des féministes. Il joint une liste de dix-neuf personnalités féminines qu'il n'a pas eu le temps de tuer. L'œuvre d'un «fou», dira la presse de l'époque. Des milliers de kilomètres plus au sud, entre 2010 et 2015, au Mexique, trente-six militantes féministes seront assassinées dans une impunité quasi totale.

*Lutte intime* : Il y a la violence des armes, mais aussi celle des mots. Le dénigrement des féministes infuse la moindre conversation. Le sujet divise, enflamme et pousse parfois certains à franchir les limites sinon de la bienséance, du moins du respect.

En France, 47% de la population se dit féministe. C'est presque un miracle, quand on pense aux mots qui peuvent être utilisés pour définir les militantes. «Esprits pervers» pétris de «fantasmes castrateurs», charge Marianne dans un numéro de janvier censé libérer la parole des hommes (sic). L'hebdomadaire va loin, mais il use d'un langage révélateur de l'ambiance antiféministe qui sévit en France. C'est que le féminisme, «qui nous met face à nos contradictions», comme le comédien Jacques Weber le concède justement dans le magazine, ça fait flipper les mecs.

Les plus tarés en viennent comme au Québec à liquider celles qu'ils considèrent comme des menaces envers leur toute puissance. Les plus verbeux s'épanchent en théories masculinistes dans la presse, quand votre pote pas macho qui fait la vaisselle se sent un peu merdeux -entre le singe qui se cache les oreilles parce que «pas concerné», et ce questionnement intérieur qui bourdonne: ma meuf va-t-elle me quitter si je lui tiens la porte de l'immeuble? Malaise.

Les féministes effraient parce qu'elles bouleversent l'ordre établi. Le changement angoisse et la remise en question chiffonne. On se croit confortablement installé dans le camp du bien. On vient nous déloger en pointant nos failles, notre archaïsme, notre intolérance. «La lutte antisexiste n'est pas seulement dirigée, comme la lutte anticapitaliste, contre les structures de la société, notait Simone de Beauvoir dans la revue *Les Temps modernes*. Elle s'attaque en chacun de nous à ce qui nous est le plus intime et ce qui nous paraissait le plus sûr.»

*Trouver l'angle mort* : Il n'y a pas grand chose de plus ancré dans nos cerveaux que nos conditions de femme ou d'homme. Face au féminisme, le mâle, pour le dire sans détour, craint de perdre ses privilèges. «Chaque homme est conscient qu'il exerce un pouvoir de domination», assure Patric Jean, auteur de *Les hommes veulent-ils l'égalité?* Et cofondateur de Zéromacho. Mais il préfère souvent se draper dans la mauvaise foi, frappé d'un déni qui confine au contresens : «Toutes les femmes sont discriminées sauf la mienne», osent-ils en gros, selon la formule de la sociologue suisse Patricia Roux.

Composer avec son sentiment de culpabilité n'est pas aisé. «Parlez de nazisme à un Allemand de 30 ans, illustre Patric Jean, il sera immédiatement mal à l'aise alors qu'il n'a rien à se reprocher.» Point Godwin mis à part, c'est le même mécanisme qui pousse beaucoup d'hommes à lever les yeux au ciel depuis que #balancetonporc est envoyé entre le fromage et le dessert. Évidemment, «ça ne sert à rien de culpabiliser, il faut se demander où est l'angle mort, se considérer comme un agent social membre d'un groupe.»

*Virilité abusive* : Rationaliser, oui. Mais pour quoi faire? Qu'ont à gagner les hommes, dominants du haut de leur citadelle millénaire, dans cette galère? «Rien», jette Patric Jean. L'homme blanc, occidental, hétérosexuel et riche a tout intérêt à maintenir le rapport de force. «Dès qu'un coin de la citadelle est enfoncé, développe-t-il, tout peut s'effondrer.» Un argument de plus pour ceux qui justifient leur anti-féminisme spasmodique par une «*crise de la masculinité*» -en fait, une supposée perte de virilité provoquée par l'émancipation des femmes et ses artisanes maléfiques: les féministes.



«La crise de la masculinité n'est que celle [...] du machisme, des virilités hétérosexuelles, qui ne représentent qu'une partie des hommes, les plus bruyants certes, mais peut-être pas si nombreux que cela», estime Yves Raibaud, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et géographe du genre. La notion même de virilité est fluctuante et quasi vide de sens. À la cour de Louis XIV, porter une perruque et des talons était le comble de la masculinité. En 2018, il ne viendrait à l'esprit de (presque) personne de dire qu'un homme qui n'a pas fait son service militaire perd un peu de son identité. La virilité est un mythe, comme le soutient la philosophe Olivia Gazalé, qui se déconstruit ces dernières années car il est justement artificiel. Les féministes, si elles encouragent la fin des stéréotypes de genre, ne sont pas responsables.

*Mieux avant* : Elles n'en restent pas moins coupables. Le féminisme, «c'était mieux avant», entend-on. Quand nos grands-mères se battaient pour l'avortement au lieu d'exhiber leurs mollets poilus sur Instagram. Quand les suffragettes battaient le pavé plutôt que de proposer une nouvelle version de *Carmen*. De bravade qui vaut une entrée au Panthéon, nous serions en 2018 arrivés à un «féminisme victimaire», dicit Elisabeth Badinter, «systématique» et «agressif», comme le répète Agathe Auproux, la chroniqueuse de «Touche pas à mon poste» aux 250.000 abonnés Twitter; à une pesanteur désordonnée qui «dessert la cause».

Il existe une «apparence de consensus à propos des féministes "d'hier"», relève Anne-Charlotte Husson, doctorante en sciences du langage et genre, auteure de la BD «*Le féminisme*». On utilise la soi-disante évidence des anciennes revendications pour décrédibiliser les luttes actuelles. «C'est oublier que jamais le féminisme n'a été un mouvement prédominant», écrit-elle dans les pages de son blog.

En 1975, Benoîte Groult moquait déjà cette hypocrisie dans «*Ainsi soit-elle*» «On entend souvent dire que toutes ces luttes n'ont plus de raison d'être [...] puisque les femmes ont obtenu l'égalité. Vieille rengaine! C'est déjà ce qu'on nous disait en 1900: "Le degré atteint par la femme est suffisamment élevé [...]: se figure-t-on la femme juge? La femme sénateur?"<sup>(1)</sup>».

Bref, les réacs de 2018 qui s'imaginent en militants des années 1970 fantasment copieusement. Qu'auraient dit les anti-féministes quand les suffragettes ont fait sauter à la dynamite la maison du ministre anglais des Finances ? Plus diplomate que des Femen qui montrent leurs seins dans une église ?

Dans cette entreprise de démolition, presse et réseaux sociaux jouent un rôle ambigu. «Si les médias peuvent aujourd'hui être un atout, ils véhiculent aussi bon nombre de clichés», note Noémie Lapanouse, historienne qui enquête sur l'anti-féminisme et ses liens avec le milieu conservateur.

La parole des victimes d'agression sexuelle n'aurait pas connu un tel écho sans Twitter et ses hashtags. En face, le backlash [retour de bâton, ndlr] est presque provoqué par la culture du buzz et de l'information en continu. La médiatisation est aussi «*tranchante dans un sens que dans l'autre*», analyse la chercheuse, qui étudie en particulier le magazine *Causeur*. C'est Catherine Deneuve contre #balancetonporc, les trolls de jeuxvideo.com contre Nadia Daam : on est dans le duel qui nourrit la répugnance.

Pression permanente : Preuve que le féminisme n'a pas encore tué le patriarcat, de nombreuses femmes refusent de s'accoler au terme. Une partie fuit le mot par simple méconnaissance, beaucoup s'en écartent par réflexe conservateur. Si des femmes craignent d'être perçues comme féministes, c'est «une manière de se désolidariser de l'infériorité de son groupe et de se faire bien voir de l'autre», estimait Benoîte Groult dans *Ainsi soit-elle*. «Accepter le féminisme, c'est accepter l'idée qu'on est victime de discrimination, complète l'historienne du genre Sylvie Chaperon. Et ce n'est jamais valorisant». «Il est socialement beaucoup plus payant d'être anti-féministe», explique-t-elle: on ne prend pas le risque d'être assaillie à base de «oh non, toi aussi tu es féministe...».

De la même manière qu'il y a eu plusieurs vagues de féminisme, chaque femme peut connaître plusieurs phases de prise de conscience. On peut s'élever contre un mari violent et être contre l'avortement. On peut partager les tâches ménagères et s'opposer à l'écriture inclusive. On peut mettre des t-shirts Chanel «We should all be feminists» à 550 euros et abhorrer Osez le féminisme.

Quand il est sorti en 2013, « *La femme parfaite est une connasse* » a cartonné. En arguant décomplexer la gente féminine, le livre reprenait pourtant un certain nombre de clichés sexistes. «Ce qu'on a voulu dire aux femmes, c'est qu'on peut rester crédibles en faisant des choses superficielles, se défendait Anne-Sophie Girard lors d'un tchat au quotidien 20 Minutes. Les femmes veulent se libérer de cette pression qui les poussait [...] à assurer constamment.»

Et assurer en 2018, parce que #balancetonporc #metoo ont remué la fange, parce que des blogs, livres, podcasts s'emparent de plus en plus des droits des femmes, c'est aussi être féministe.

Faut-il y voir une forme de contrainte? C'est un peu l'argument de celles qui revendiquent un féminisme glamour, soft - celles qui critiquent un militantisme «extrême». De la culpabilisation, encore. «Si le féminisme primait, ce serait gagné», évacue Sylvie Chaperon. Aujourd'hui, les moqueries, les intimidations et les coups visent toujours les femmes qui osent s'imposer pour leurs droits. Les autres restent bien au chaud dans leur *statu quo*.

## **15 - Lycée Saint-Cyr: une machine à broyer les femmes** - Guillaume Lecaplain et Anais Morin - libération.fr

C'est une lettre, rédigée avec rage et remplie de rancœur, qui a sonné l'heure de la rébellion au lycée militaire de Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines). Celle de Mathilde (1), 20 ans, élève de deuxième année de classe préparatoire dans l'établissement, envoyée au président Macron, le samedi 2 décembre 2017. Avec ces mots, reflets d'une plaie à vif : «*J'avais jusqu'à présent le projet d'intégrer l'Ecole spéciale militaire (ESM) de Saint-Cyr. [...] J'ai honte d'avoir voulu aller dans une armée qui n'est pas prête à recevoir des femmes. J'ai appris que porter un vagin ruine une carrière, une vocation, une vie.*» Mathilde rêvait d'être officière de l'armée de terre. Ces deux années de prépa au lycée de Saint-Cyr, réputées être le meilleur tremplin pour atteindre cet objectif, ont fracassé son rêve.

Harcèlement moral, intimidations, insultes, humiliations, marginalisation, coups bas : depuis son arrivée, en septembre 2016, Mathilde se sent «*persécutée*» par un groupe de garçons «*prêts à tout*» pour la voir abandonner le concours d'entrée à l'ESM (*lire encadré*).

«*Réactionnaires*» : Ils se nomment communément les «*tradis*» et ont réussi leur pari : la jeune femme souhaite retourner dans le civil à la fin de l'année, écoeurée par le monde militaire et sa misogynie corrosive. Ce n'est malheureusement pas la seule. Dans la «*corniche*» de Saint-Cyr (l'ensemble des classes préparatoires du lycée), ce sexisme psychologiquement virulent, orchestré par une minorité puissante (environ 60 élèves sur 230), est subi de manière quotidienne par une large majorité d'étudiantes. «*Sans que le commandement ne bouge d'un orteil*», s'insurge Mathilde.

La lettre adressée à Emmanuel Macron était porteuse d'espoir, d'un balbutiement de révolte. Elle a fait pschitt. Quelques tables rondes ont été organisées au lycée... Mais aucune mesure n'a été annoncée après. Alors, face à cette «*passivité*», Mathilde a choisi de contacter *Libération* pour alerter sur ce «*vase clos réactionnaire et paternaliste*». Au fil des jours, une quinzaine d'autres personnes ont, elles aussi, spontanément souhaité libérer la parole. Leurs témoignages couvrent une période allant de 2013 à aujourd'hui. Filles (très majoritairement) et garçons, ex-étudiants, élèves actuels anciens membres de l'encadrement : tous décrivent à *Libé* le sexisme systémique des classes préparatoires au lycée militaire de Saint-Cyr. Ou comment sévit depuis des générations le clan des *tradis* pour évincer leurs camarades féminines et broyer leurs ambitions. En quasi toute impunité.

«Youle» : Mercredi 29 novembre 2017, trois jours avant l'envoi de la lettre. Comme tous les ans à cette même date, c'est jour de fête au lycée militaire de Saint-Cyr : l'établissement hanté par le souvenir napoléonien célèbre la fameuse bataille d'Austerlitz en organisant la soirée du «2S» lors de laquelle les élèves proposent des «sketchs». Ce soir-là, une dizaine d'élèves (que des garçons) arrivent torse nu pour danser sur scène. Sur la peau, ils ont peint le symbole  $\mu$ . Prononcé «mu», c'est un nom de code signifiant «misogyne», nous explique Agathe, une ancienne élève d'hypokhâgne du lycée. «Il est tagué dans la cour, il est gravé sur les tables de classe. Bref, il est partout», assure-t-elle. Quelques minutes de show plus tard, une jeune fille, volontaire, entre en scène afin de se faire «faussement» scalper par les jeunes hommes. Qui la mènent ensuite à leur chef en criant : «Youlez les...» avant d'entendre une partie du public masculin répondre d'une seule voix : «...grosses !»

«Youlez les grosses» signifie «scalpez les filles». Car dans le langage interne que les tradis se transmettent d'année en année, les «grosses», ce sont les jeunes femmes. Parce qu'elles «sont juste bonnes à être engrossées», explique à *Libération* Marie, qui a fait une première année de prépa à Saint-Cyr-l'Ecole avant de changer d'orientation. La «youle» ? «C'est le nom de la coiffure que les tradis arborent pour se différencier du reste des élèves», renchérit Marie. Très court sur les côtés, longue mèche sur le haut du crâne. Mathilde se souvient de cette soirée : «Les filles de l'assemblée sont restées abasourdies. On ne savait pas trop si cela signifiait que nous n'étions pas les bienvenues ou si c'était carrément une menace de mort. Dans tous les cas, c'était de la misogynie clairement exposée.»

Quelques filles sont bien allées voir la direction du lycée pour protester contre ce sketch douteux. Selon elles, il avait été validé en amont par la direction du lycée qui ne pouvait plus changer son fusil d'épaule. Aurore, 20 ans, étudiante à bout de nerfs, se souvient : «Le commandement nous a répondu qu'il ne fallait pas que nous prenions la mouche pour une simple blague potache.» Du côté du ministère, on affirme à *Libération* que les sketchs seront interdits lors de la prochaine soirée «2S». «Je n'y crois pas. C'est toujours la même hypocrisie. Ici, on laisse les filles se faire opprimer et on ne sanctionne jamais les bourreaux», dénonce Aurore.

«Contre-nature» : Les «bourreaux», ce sont eux : les Mohicans, la Mafia, l'Inquisition, la Ferme et les Gaulois. Des «familles» de garçons ultraconservateurs perpétuées chaque année par un système de parrainage, qui n'acceptent toujours pas la présence de jeunes filles dans la corniche. Elles sont pourtant officiellement admises depuis 1986, même si les premières étudiantes sont arrivées au début des années 2000. Ce groupe masculiniste, à la fois occulte et hyperstructuré, est officiellement interdit par l'autorité militaire. Et pour cause. Dans les couloirs de leurs dortoirs, ils brandissent fièrement le drapeau des confédérés américains, devenu dans le monde entier un signe de ralliement raciste, ou s'habillent avec des bretelles à ses couleurs. Selon des sources internes, des croix gammées auraient été retrouvées dessinées à la craie sur certaines chaises, avec l'inscription *Deutschland über alles* (un extrait de l'hymne allemand utilisé par les nazis). Le 20 novembre dernier, jour de la mort de Franco, des témoins rapportent les avoir entendus louer les «valeurs» du dictateur espagnol. Sur Facebook, les tradis «likent» des groupes qui militent contre l'avortement. Ces jeunes adultes, de 17 à 21 ans, sont nostalgiques «de la religion d'Etat, des colonies...» observe un de leurs anciens professeurs : «Et ils pensent qu'accorder des congés paternité, c'est contre-nature.» Tous les mercredis, ils vont à la messe au lycée et tous les dimanches à Versailles, ville voisine à environ 5 kilomètres de Saint-Cyr-l'Ecole, dans une église où elle est dite en latin. En 2013, une majorité de tradis ont rejoint la Manif pour tous et des autocollants du mouvement fleurissaient dans l'établissement. L'année dernière, ils se sont procuré un drapeau gay pour le brûler au lycée. Une information recoupée par plusieurs témoins. D'ailleurs, un des sketchs organisé lors du «2S» de 2016 montrait un homme symboliquement envoyé au bûcher (avec des fumigènes). Il portait des bretelles arc-en-ciel.

Chaque année, les hostilités débutent fin septembre, quand les tradis font le tour des dortoirs pour recruter parmi les nouveaux. «Si tu ne rejoins pas leurs rangs, tu seras considéré comme un "souz" [un sous-homme, ndlr], déplore Pierre, élève de classe prépa. Les tradis sont dans cette logique de "si tu n'es pas avec nous tu es contre nous". Les non-suiveurs sont marginalisés durant le reste de l'année. Mais je ne peux pas vraiment me plaindre quand je vois ce que les tradis réservent aux étudiantes.» Car leur cible, ce sont les filles. Pour s'excuser de vouloir leur mettre des bâtons dans les roues, ils plaident parfois la concurrence logique d'une prépa exigeante comme celle de Saint-Cyr. Les filles leur prendraient des places, qui sont chères. «Mais si ce n'était que ça, ils n'auraient pas de raison de s'entraider entre eux, contrebalance un observateur de l'intérieur. En réalité, selon eux, les filles ne devraient tout simplement pas être là. Les femmes sont des êtres merveilleux, doux et gentils, mais mieux à la maison à faire des enfants.» «Ils n'ont aucune vision complexe du monde, assène un de leurs anciens professeurs. La sensualité, la sexualité, ils ne connaissent pas. Pour certains, une fille c'est une sœur ou une maman.» En clair, elles n'ont rien à faire là.

«*A mort les grosses*» : Les nombreux témoignages recueillis par *Libé* parlent de «haine palpable» et de «guerre froide». Coups de pied dans les portes la nuit pour empêcher les filles de dormir, défécation devant leur chambre, refus de manger à la même table qu'elles à la cantine, menaces de «scalp» (toujours lui), pancartes «à mort les grosses» affichées dans l'internat, chansons composées des termes «salopes» et autres «cuissssss» marmonnées au passage d'une élève en couple (et donc soupçonnée d'avoir des relations sexuelles), remise du «concombre d'or» devant toute la promotion à la jeune fille qui a «le plus cuissé durant l'année»... Sans oublier l'ignorance ritualisée ou «l'indifférence courtoise» comme la surnomment les tradis eux-mêmes : cet usage qui consiste à ne jamais adresser la parole aux filles. Jamais, au point de ne pas transmettre les consignes du commandement ou à les prévenir des contrôles scolaires. Et donc à les pénaliser dans leurs études.

«On retrouve les filles en pleurs dans les couloirs, prêtes à tout arrêter du jour au lendemain, rapporte une source interne. Entre le stress des concours, l'intensité des semaines de cours et ce sexisme en situation de force, beaucoup d'étudiantes n'arrivent plus à contrôler leur sentiment de détresse.» Aurore n'a pas peur de parler de harcèlement sexiste : «Je me sens humiliée dans mon identité de femme et bafouée dans mon droit d'être ici. Ça m'a rendue malade. J'ai longtemps eu des nausées, des maux de ventre, un corps épuisé. J'en ai parlé à un médecin qui m'a confirmé que tout n'était que psychologique.»

«Leur but, c'est qu'on décroche en fin de première année», synthétise Rebecca qui est sortie de la prépa en juin 2016 sans concourir pour l'ESM. L'ancienne apprentie officière a tenu trois ans, avec une année de «khûbe» (redoublement), mais en «craquant» à chaque vacance. Aujourd'hui, la jeune femme se dit «dégoûtée» du métier qui la faisait rêver plus jeune. Même constat pour Noémie, ancienne élève de la prépa Saint-Cyr aujourd'hui en réorientation. Elle ambitionnait de devenir pilote de l'armée de l'air, mais elle a entre-temps «totalement perdu confiance en elle». Déléguée élue lors de son unique année de classe prépa, la jeune fille a été toute l'année «boycottée» au profit de son vice-délégué et membre de la famille tradi. «On me disait toujours "va travailler, va te reposer, ton vice-délégué va s'en charger". Il n'y avait que six tradis sur une classe de 30 élèves mais j'ai fini par être transparente aux yeux de tout le monde. Certains ont commencé à me traiter de salope et à dire que je n'étais bonne à rien. Je pleurais trop régulièrement, je voulais tout le temps rentrer chez moi. Les tradis ont réussi à me faire penser que je n'étais pas assez douée pour devenir officière. Je suis partie.»

Coralie a tenu trois années de prépa jusqu'à son intégration à l'ESM de Saint-Cyr. Après quelques mois à l'ESM, elle a choisi d'abandonner. Désenchantée. «Je m'étais interdit de craquer en prépa car je pensais qu'à l'École spéciale, les garçons tradis disparaîtraient dans la masse. J'ai cru pouvoir

me débarrasser d'eux, je me suis trompée.» C'est une réalité que la jeune femme n'avait pas assez appréhendée : les garçons du groupe des tradis du lycée, fondé sur l'entraide scolaire et la démotivation des concurrents, sont des «bêtes à concours» qu'on retrouve en nombre sur les bancs de l'ESM. «En arrivant à Coëtquidan (Morbihan), j'ai retrouvé les pires, lâche Coralie. On m'a de nouveau traitée comme une sous-merde. Ce sentiment de ne jamais être à sa place est épuisant. J'ai fini par craquer. Je n'ai pas eu la force que je voulais.»

*Fermer les yeux* : Le phénomène n'est ni nouveau, ni inconnu pour le ministère des Armées. Depuis la rentrée 2014, un «référé mixité» est en poste dans chaque lycée militaire et une inspection générale a lieu chaque année pour faire le tour de l'ambiance qui y règne. En 2015, la section «sciences économiques» de la prépa Saint-Cyr a été purement et simplement supprimée aux motifs de «comportements discriminatoires à l'égard des élèves féminines» et de «conduites vexatoires et blessantes» de la part des tradis. «Une mesure forte», appuie le chef du service d'information de l'armée de terre, le colonel Benoît Brulon, vers qui nous a orientés la direction de l'établissement. Elle aurait permis de «largement améliorer le climat ces quatre dernières années», continue-t-il. D'ailleurs, le rapport Galtier, rendu au ministère des Armées début 2018 à la suite de l'inspection du lycée, établit les mêmes conclusions, selon le général Pierre Liot de Nortbecourt, adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de terre en charge des lycées militaires et des écoles de formation initiales. «Reste une problématique dans une section», reconnaît-il. Les lettres, dans laquelle les tradis sont aujourd'hui les plus actifs. «De la méchanceté, des bêtises, un effet de groupe», brosse le général. Il s'agit de jeunes garçons qui sont déjà dans le collimateur des autorités du lycée.»

Des témoins dénoncent pourtant un «double discours» entretenu par le commandement à la tête du lycée de Saint-Cyr. C'est vrai, à chaque début de rentrée scolaire, les petits nouveaux sont avertis par le chef de corps et les capitaines de la présence nuisible des familles tradis. «Ils font semblant de prendre les choses en main mais ce n'est que de la forme. Au vu de leur passivité tout le reste de l'année, on se demande s'ils ne cautionnent pas au fond la mentalité des tradis», explique l'une de nos sources. Selon elle, des dizaines de rapports d'élèves ont été transmis à la direction l'an passé, sans qu'aucune sanction ne soit prise. En interne, une majorité de témoins s'entendent pour dire que le véritable blocage se situe au niveau des plus hauts gradés.

Au fond, le phénomène est simple : les prépas sont noyautées par le groupe des garçons ultras, beaucoup de filles et quelques garçons abandonnent. Les tradis, eux, parviennent à intégrer l'école puis à devenir officiers. Et se retrouvent ainsi dans la potentialité d'encadrer les formations des plus jeunes. Et sont portés, même inconsciemment, à fermer les yeux sur certaines pratiques qui leur rappellent leurs jeunes années. «Que des élèves fascistes me mènent la vie dure, je peux m'en remettre», soupire Marie, une ancienne élève de prépa littéraire. «Que mes futurs chefs de régiment fassent la sourde oreille, c'est inadmissible. Le manque d'engagement des cadres encourage les éléments perturbateurs.» Et décourage les autres. Dans sa lettre, Mathilde lâche une terrible formule : «Ainsi, les fraternités se forment, c'est juste qu'il n'y a pas de sœurs.»

## **16 - Publiez la liste des entreprises condamnées pour inégalités salariales Femmes-Hommes !"**

- Les Effrontés.es

En France, les entreprises sont sommées d'avoir un accord ou un plan d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, sous peine d'être sanctionnées à hauteur de 1 % de la masse salariale et d'une interdiction de soumission aux marchés publics. Or 59 % des entreprises de plus de 50 salarié-es n'en ont pas. Seules 0,1 % sont sanctionnées.

Par manque de transparence, certaines entreprises condamnées arrivent à soumissionner quand même à des marchés publics, tout simplement car les élu-es n'ont pas la liste des rares entreprises mises en demeure ou sanctionnées.

C'est ainsi que nous avons décidé, avec l'élu régional Julien Bayou, d'aller au Tribunal Administratif pour «Recours pour excès de pouvoir» afin d'obtenir cette liste qui nous est refusée par Marlène Schiappa, Ministre des droits des femmes, et par la CADA. Depuis trois ans, nous demandons aux différents gouvernements de rendre publique cette liste. En vain. L'audience s'est tenue devant le tribunal administratif de Paris le 22 février et le verdict sera rendu aujourd'hui, jeudi 15 mars.

Le 8 mars dernier, journée internationale des droits des femmes, le président de la République a annoncé vouloir publier la liste des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale, dans une logique de "name and shame". Il a ajouté : "La stigmatisation fait changer les comportements"... Mais il est toujours impossible d'obtenir cette liste sans bras de fer en justice. La balle est donc dans le camp du président !

### **17 - Des entreprises mises en demeure de se conformer aux lois sur l'égalité professionnelle -**

Camille Toldre - vu sur <http://egalactu.com/>

C'est une première : l'inspection du travail d'Île-de-France vient de mettre en demeure 313 entreprises franciliennes au titre de leurs obligations en matière d'égalité femmes-hommes. Pour celles et ceux qui ne veulent pas se faire taper sur les doigts, voici un court rappel des obligations faites aux entreprises.

Depuis 2013 (accord du 24 janvier 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes), les entreprises de plus de 50 salarié.e.s doivent établir un diagnostic des écarts de situations entre les femmes et les hommes dans l'entreprise dans 9 domaines d'action : embauche, formation, promotion professionnelle, qualification, classification, conditions de travail, santé et sécurité au travail, rémunération, articulation entre vie professionnelle et personnelle.

Ce diagnostic doit permettre d'identifier des écarts injustifiés que l'entreprise devra corriger, au moyen d'un plan d'action, qui ciblera au moins 3 des 9 domaines d'action pour les entreprises de 50 à 300 salarié.e.s, et au moins 4 d'entre eux pour les entreprises de plus de 300 salarié.e.s, parmi lesquels on trouve impérativement la rémunération.

Ce plan d'action, assorti d'indicateurs chiffrés, pourra faire l'objet d'un accord relatif à l'égalité professionnelle avec les délégué.e.s syndicaux/ales dans le cadre de la négociation annuelle sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail. L'entreprise s'engage également à suivre et promouvoir les actions inscrites au plan en faveur de l'égalité professionnelle.

En Ile-de-France, ce sont donc 313 entreprises qui ne respectaient pas ces obligations et à qui l'inspection du travail a demandé d'ouvrir des négociations au plus vite pour trouver un accord sur l'égalité professionnelle. Celles qui refuseraient de se mettre en conformité devront verser une pénalité financière pouvant représenter jusqu'à 1 % de leur masse salariale.

## **DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES**

### **18 - Débat : « être ou ne pas être mère... Les femmes ont-elles vraiment le choix ? - Centre Hubertine Auclert - Paris - 3 avril**

Depuis les années 70, les femmes ont gagné de haute lutte le droit à disposer de leur corps et celui d'être mère... ou pas ! Pourtant, au-delà de la contraception et de l'IVG chèrement acquis, l'injonction à être mère a toujours été forte dans l'Histoire. Aujourd'hui encore, est-il si facile d'assumer ne pas vouloir d'enfant ? Quelles en sont les conséquences ? Existe-t-il une déception à être mère ? Rendez-vous le 03 avril prochain pour débattre avec nos intervenantes sur le sujet !

*Intervenantes* : Émilie Devienne, écrivaine, autrice du livre "Être femme sans être mère : le choix de ne pas avoir d'enfants" ; Édith Vallée, psychologue, autrice de "Pas d'enfant, dit-elle : les refus de la maternité" ; Charlotte Debest, sociologue, autrice de "Le choix d'une vie sans enfant" (sous réserve)

*Mardi 03 avril 2018, 18h00, Place des Cinq martyrs du Lycée Buffon, 75015 Paris, 6ème étage, salle 6144 ; Plus d'informations ici ; Vous pouvez également contacter directement Julie Muret, en charge de l'accompagnement des associations.*

### **19 - Discussion sur le féminicide des femmes autochtones au Canada avec Marie-Ève Lacasse**

- Paris - 22 avril - Librairie Violette and Co

On estime à 1200 le nombre de meurtres et de disparitions de femmes autochtones au Canada depuis quarante ans. Ce nombre serait largement sous-représenté. Les statistiques sont accablantes : 10 % des victimes d'homicide sont des femmes autochtones alors qu'elles ne composent que 3 % de la population. Depuis bientôt deux ans, l'Enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) parcourt le Canada à l'écoute des familles des victimes. Les témoignages pointent l'indifférence généralisée des institutions et de la population à leur égard, et relèvent des dysfonctionnements profonds dans le traitement judiciaire des cas de disparitions. Cette Enquête a donc pour but de faire la lumière sur ce que les associations de défense des droits autochtones considèrent comme un féminicide. Elle vise aussi à mobiliser les médias et la population, pour sensibiliser l'opinion publique et contribuer à transformer le regard des non-autochtones.

Marie-Eve Lacasse (autrice de *Peggy dans les phares*, éd. Flammarion) est née au Canada. Ses romans mettent en scène des personnages aux prises avec des vérités cachées. Elle s'intéresse au secret comme socle identitaire, au transnationalisme et, plus largement, au fait de se vivre comme « étranger » au monde. Elle fera état de ses recherches sur ENFFADA.

*Dimanche 22 avril, 16h, Librairie Violette and Co, 102 rue de Charonne, Paris11ème*

## **CINEMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ, EXPOS...**

### **20 - Livre : Pour un nouveau tirage de «40 ans de slogans féministes» - Éditions iXe.**

Paru en 2011 avec un tirage de 2000 exemplaires, le livre 40 ans de slogans féministes. 1970-2010 est un des premiers titres publiés aux Éditions iXe.

Le temps est venu de réimprimer ce joli petit pavé de 244 pages, en couleurs avec des photos.

Il sortira en mai si nous trouvons les sous pour financer sa réédition. Aussi nous lançons >> cette campagne de financement participatif << clic

La fourchette des contributions est très large (de 1 € à 500 €), toutes sont bienvenues, toutes sont précieuses. Les relais aussi sont bienvenus ! Pour que l'appel gagne de proche en proche, de cercle en cercle, il suffit de copier le lien et de le diffuser auprès des ami·es et des connaissances, par mail et sur les réseaux sociaux.

*Corinne, David, Elvire, Eva et Oristelle*

### **21 - Film : *Maternité secrète* - de Sophie Bredie - Paris - 10 avril**

Depuis *Nos traces silencieuses*, son premier documentaire co-réalisé avec Myriam Aziza en 1998, et dans la plupart de ses films ultérieurs (*Séparées*, *Corps étranger*, *La Tête de mes parents*, *Elie et nous*) Sophie Bredier questionne l'abandon, le sentiment d'étrangeté, le corps marqué, la transmission. Persuadée que "tenir sa position permet à l'autre d'avancer, de dégager sa pensée", elle engage dans la plupart de ses films une relation intime, sondant la parole de l'autre en quête d'une vérité toujours "à découvrir". *Maternité secrète* est son dernier film. A travers l'histoire du château de Bénouville (Normandie) où des générations de "filles-mères" accouchèrent en secret, *Maternité secrète* dévoile un chapitre tabou des violences faites aux femmes et aux "bâtards". Un documentaire singulier se dessine sous nos yeux grâce aux protagonistes qui reviennent sur les lieux où s'est déroulée une partie de leur histoire.

10 avril à 21h au Forum des images à Paris - *Maternité secrète* : Scénario et réalisation de Sophie Bredier - France, 2017, 82 min

**22 - Livre : « Intouchables ? People, Justice et Impunité », étude des dossiers Polanski, Cantat, DSK et G.Tron - Lise Bouvet et Yaël Mellul**

Ces quatre affaires ont rythmé les deux dernières décennies médiatiques. Au-delà des hommes mis en cause, elles ont été l'occasion de mettre les violences faites aux femmes sous les yeux du grand public. On y trouve la question de la pédocriminalité (affaire Polanski), des violences conjugales (les deux dossiers Cantat), du viol, des agressions sexuelles et de la prostitution (les 3 dossiers DSK) et enfin, celles des violences sexuelles au travail (affaire Tron). Ce livre passe en revue le discours des médias et l'impact social ou politique qu'il a pu avoir, mais aussi les tactiques et les stratégies adoptées pour minimiser cet impact et faire face à la mobilisation et aux dénonciations de la société civile, notamment des associations ou personnalités féministes. On verra qu'il est difficile de juger un cinéaste de génie, un rockeur surdoué, un économiste pointu ou un membre du gouvernement comme un citoyen ordinaire. Les stars sont des êtres à part, des «êtres de lumière» éclairés par la machine «people». Elles le sont d'autant plus que leurs admirateurs préfèrent le déni à la chute de leur idole.

*Éditions Balland - 250 pages - 18 euros*

**23 - Livre : Zéromacho. Des hommes disent non à la prostitution - Florence Montreynaud**

Le système prostitueur est au fondement de l'oppression machiste dont il est la forme la plus brutale et la plus cynique. En associant sexualité, racisme, violence et argent, il pervertit les relations humaines. Des hommes refusent ce système. Florence Montreynaud leur donne la parole dans ce livre. Parmi nos frères, voisins ou collègues, des hommes ont payé pour un acte sexuel. Comment faire pour que la génération suivante en finisse avec cette activité qui fait d'un corps une marchandise, et condamne l'idéal d'égalité des femmes et des hommes ?

En 2011, Florence Montreynaud lance Zéromacho, un réseau international d'hommes engagés contre le système prostitueur. Un an plus tôt, à Paris, un mot la heurte en pleine rue. Un mot d'une affiche, une publicité pour une série sur Canal+, *Maison close* : de belles jeunes femmes dans un décor de luxe, avec le slogan «Les hommes rêvent d'y entrer, elles se battent pour en sortir». Cette nostalgie pour les bordels l'agace, avec sa complaisance qui masque le sordide, mais autre chose la choque. Elle relit le slogan et voit rouge. À cause du premier mot : «Les hommes rêvent d'y entrer...» Les hommes ? Tous les hommes ? Toujours et partout ?

Que des hommes rêvent d'entrer dans un bordel, c'est incontestable. Que ce fantasme soit un universel masculin, c'est faux. Non, les hommes ne sont pas tous les mêmes. Non, ils n'ont pas tous des fantasmes de domination sexuelle et ne rêvent pas tous de profiter d'autrui parce qu'ils peuvent payer. «Les» hommes ? Non : des hommes ! Certains hommes. Et les autres ? La majorité des hommes, en France comme au Canada, n'ont jamais payé pour un acte de prostitution et n'envisagent pas de le faire ?

Des hommes disent non à la prostitution : une centaine s'expriment dans ce livre. Dans 18 pays, de l'Espagne à la Finlande, de l'Allemagne à la Turquie, l'autrice a récolté des témoignages marquants et a aussi enquêté sur le «modèle suédois». Ces hommes du réseau Zéro-macho affirment qu'un autre monde est possible, où la valeur de l'être humain sera supérieure à celle de l'argent, où les rencontres sexuelles signifieront un par-age de désirs et de plaisirs. Dans un monde d'égalité, il n'y aura pas de prostitution ! *M éditions, de Montréal - 208 pages - Prix 18 euros*

---

Marche Mondiale des Femmes France, 25/27 rue des Envièrges 75007 Paris - Tel : 0680659525  
<https://marchemondialesdesfemmesfrance.org> ; [www.facebook.com/marchemondialesdesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialesdesfemmes2015)